

**MAIRIE DE VITTEFLEUR**  
**76450 VITTEFLEUR**

Tél : 02.35.97.53.07

**Conseil municipal du 14 DECEMBRE 2023**

Le 14 décembre deux mille vingt-trois, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleury sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleury.

Présents (13) : Tous les conseillers sauf Monsieur Jean-Louis PROST qui a donné pouvoir à Madame Liliane CORDIER

Madame Claire LECONTE a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

**Tarifs 2024 :**

Tarif salle LECORDIER :

				<b>Salle Polyvalente</b>	
				<b>commune</b>	<b>hors commune</b>
<b>Week-end</b>	50 personnes	200 €	300 €		
	100 personnes	250 €	350 €		
	150 personnes	300 €	400 €		
<b>Vin d'Honneur</b>	100 €		100 €		
<b>Grande salle sans animation</b>	supplément week-end : 100 €				

Monsieur le Maire précise que la salle des fêtes est très bien entretenue et qu'il convient qu'elle le reste en modifiant la location : Le conseil décide à l'unanimité de demander un chèque de caution de 200 €. Une convention de mise à disposition de la salle sera à signer pour chaque réservation.

Tarif cimetière et columbarium :

	<b>1 M<sup>2</sup></b>	<b>2 M<sup>2</sup></b>	<b>3 M<sup>2</sup></b>	<b>4 M<sup>2</sup></b>
<b>15 ANS</b>	25.00 €	50.00 €	75.00 €	115.00 €
<b>30 ANS</b>	50.00 €	100.00 €	150.00 €	225.00 €
<b>50 ANS</b>	80.00 €	160.00 €	300.00 €	390.00 €

Le tarif de 700 € pour la reprise de concessions libres sur l'ancien cimetière, voté lors d'un précédent conseil municipal, reste inchangé.

Tarif columbarium :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour le columbarium dans le nouveau cimetière à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 à 50.00 € pour 15 ans et 70.00 € pour 30 ans.

**Prime cimetière :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de modifier la prime cimetière (265€ par an) qui était donnée aux agents de la voirie et de la verser sous la forme du CIA -Complément indemnitaire annuel- Le conseil valide ce changement à condition que le montant de la prime soit identique. (abstention : 1)

**Décisions modificatives :**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil les décisions modificatives au chapitre 012 afin de régler la facture de la Communauté de Communes pour le classement des archives ainsi que les cotisations sociales. Ce dépassement est en partie expliqué par l'agent muté à la commune de Paluel au mois de décembre au lieu du mois de juillet ainsi que le règlement de la facture de l'archiviste de la CCCA. Les autres décisions modificatives concernent l'amortissement des travaux de la mare en face l'église effectués par le Syndicat des Bassins versants.

**Durée d'amortissement :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil d'un courrier de la Conseillère aux décideurs locaux demandant l'amortissement de la somme de 1 144.29 € correspondant à la réhabilitation d'une mare en face de l'église effectuée par le Syndicat des Bassins Versants. Accord à l'unanimité pour un amortissement d'une durée de 1 an.

**Dématérialisation de la transmission des actes :**

Considérant que la commune de VITTEFLEUR souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

**Numérotation voirie :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'attribuer une nouvelle numérotation au hameau le Hamel dans le cadre de la division de parcelle appartenant à Monsieur CAVELIER. Il est proposé de mettre le n° 5ter le Hamel à la parcelle contenant le bâtiment de l'exploitation. Accord unanimité.

**Pignon école des filles – servitude :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un particulier à poser une pompe à chaleur avec son unité extérieure.

Cette dernière se trouve sur le pignon de l'habitation des dits particuliers soit en limite de propriété au-dessus d'un bien appartenant à la commune (local ancienne école des filles). accord à l'unanimité à cette servitude d'occupation.

**ZONE ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité se prononcent contre la possibilité de définir des zones.

**Prime pouvoir d'achat :**

Monsieur le maire informe le conseil qu'une prime sous la forme du CIA -Complément indemnitaire annuel- a été versée aux agents afin de compenser la perte des chèques Cadhoc.

Monsieur le Maire expose à conseil municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. La délibération sera transmise pour validation au comité social territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Accord (1 abstention)

### **Frelons asiatiques :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'un administré a déposé pour remboursement une facture concernant la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Le Département 76 ne donne plus de participation depuis septembre 2023.

Après en avoir délibéré et exceptionnellement, les membres du conseil valident le remboursement de cette facture pour un montant de 170 €. (Abstentions : 4)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération antérieure permettait de prendre en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques. Il convient de la compléter ainsi : La commune de VITTEFLEUR prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sous réserve :

- Le montant maximum de remboursement est plafonné à 100 €.
- Chaque demande de prise en charge doit être validée par une personne de la commune avec visite sur site ou par une photo du nid de frelons asiatiques.

Accord à l'unanimité.

### **Subvention sanitaires chapelle Crosville :**

Monsieur le Maire explique que la commune de Vittefleury va effectuer des travaux extérieurs avec la création d'un local sanitaire au niveau de la chapelle de Crosville. Il est nécessaire d'approuver les travaux afin de demander des subventions aux différents organismes. Accord à l'unanimité.

### **Actiforme :**

Monsieur le maire informe le conseil que l'association Actiforme en raison de l'annulation du vide-grenier n'a pas pris la salle et demande à en disposer au mois de juin. Accord unanimité mais seulement en cas de mauvais temps.

### **Divers :**

Une bande de terrain va être récupérée le long de la route au hameau de Crosville et les arbres qui menacent de tomber seront dégagés : coût 2076 €- accord unanimité -

Un devis a été demandé afin de changer le tracteur mais le coût est trop élevé : 18 000 € - accord unanimité –

M. SEVESTRE pose la question pour poser un abri sur le petit tracteur afin de protéger l'employé communal.

Défibrillateur : il a été refait cet été en raison de son utilisation. Devant son ancienneté et après renseignement pris auprès de l'entreprise chargée de l'entretien et de la remise à neuf il ne fallait pas le réparer mais le changer. Coût : 2 400 € pour 2 défibrillateurs. - accord unanimité –

L'agent mise à disposition depuis 2014 à la commune de PALUEL a été mutée le 1<sup>er</sup> décembre dans cette commune.

Le compteur de la salle LECORDIER n'a pas été modifié car au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le marché revient à ENEDIS et il sera plus facile de le changer.

Parquet salle LECORDIER : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le parquet en chêne de la salle LECORDIER nécessite un traitement de surface (ponçage, réparation et vitrification). Il convient de faire appel à une entreprise afin d'effectuer les travaux. Accord à l'unanimité. Les travaux seront effectués pendant l'été.

Monsieur le Maire informe le conseil que les bons pour les colis des anciens sont valables chez la boulangerie LANGLOIS, la minoterie, le coiffeur ainsi que le restaurant du Lac de Caniel. Il propose de rajouter l'entreprise d'Angélique DESJARDINS rue de la forge qui n'était pas notée. Accord.

L'aménagement est à terminer rue de la forge, il est constaté que le stop n'est pas toujours respecté.

L'implantation de panneaux aux entrées de la commune avec indication des commerçants/artisans est souhaitée.

### **Tour de table :**

Liliane CORDIER : la lumière des vitraux ne fonctionne pas : si mais à partir de 18 H 30 jusqu'à 21H.

Nicole LARDANS : Monsieur LETAILLEUR cherche une personne pour le remplacer en tant que porte-drapeau.

Karine LEDOUX : le goûter de Noël des enfants propose un conte avec le Père Noël et du maquillage.

Michel LECOMPTE : problème avec l'alarme à la salle LECORDIER. Un bip a été perdu par une association.

Jean-Marc SEVESTRE : il y a un trou au niveau de la route de Saint-Riquier.

Florian HAMEL : il surveille les arbres route de Crosville car ils tombent régulièrement : un abattage sur 20 m de large dans le bois est prévu au printemps.

Dominique BATIER : il va voir avec Florian pour l'installation d'aire de jeux.

Madame Munier revient sur les feux « intelligent » au niveau de la Grande Rue. (en chiffrage à la CCCA)

Monsieur LEHERICE demande où en est la traversée de la commune : Monsieur le Maire répond vers 2027-2028 car la Communauté de Communes prend les demandes par ordre chronologique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,